



Tel : 04 92 73 42 21

En cas d'absence : 06 98 80 91 01 ou 06 74 59 14 52

Jean-Claude Ghennaï Conseiller du salarié : 06 65 50 28 23

Mail : cgthopmanosque@gmail.com

Blog : www.cgt-hopital-manosque.fr

Manosque le 7 Mars 2014

À Mr JEANMET-PERALTA
Président du Conseil de surveillance
Président de la CAPL du CH de Manosque

Objet: Lettre ouverte
Journée du 8 Mars

Monsieur le Président,

Chaque année le 8 Mars célèbre la journée internationale de la femme.

Si c'est le moment de rappeler les avancées dans le domaine, tant de la famille que celui du monde du travail, c'est aussi celui de faire le constat des difficultés auxquelles les femmes restent confrontées : contrat remis en question en cas de maternité, problème de places dans les crèches et petites classes de maternelle, horaires d'accueil des crèches pas en adéquation avec ceux du travail, chantage à l'embauche Ceci pour ne parler que des difficultés liées à la maternité

A l'hôpital de Manosque, la CGT dénonce la discrimination subie par les femmes, notamment au regard du gel de leur note pour congé maternité ou arrêt maladie liés à la maternité.

Cela a un impact sur le calcul de leur prime et sur l'avancement de carrière, puisque la CAPL continue de retenir comme critère d'avancement la note et sur le calcul de leur pension retraite.

Nous avons longuement échangé sur ce sujet lors de notre entretien du 5 février 2014 et vous nous avez fait part de votre soutien sans équivoque. Vous avez rappelé dans le communiqué de presse que « vous restiez attaché à l'idée que la maternité ne saurait être considérée comme une maladie et au respect des principes posés par la loi de 2008 ». Cette position devait être réaffirmée lors de la réunion des commissions paritaires locales du 21 ~~02~~ 2014. **Les salariées enceintes ne devaient plus avoir leur note gelée au motif de la maternité.**

Or le premier adjoint de la mairie de Manosque représentant du conseil de surveillance dans les commissions paritaires n'a pas suivi vos consignes. Il a voté en faveur de la discrimination émettant comme à l'accoutumée un avis conforme à celui de la direction.

Nous nous interrogeons sur l'éventualité de l'effet d'annonce de votre communiqué ainsi que sur la position diamétralement opposée portée par votre premier adjoint .

Nous comptons sur vous pour que notre entretien du 5 février 2014 ait les répercussions qui s'imposent et vous prions de recevoir, Monsieur le Maire, Président du Conseil de surveillance de l'hôpital de Manosque, nos sincères salutations.

Pour la CGT
Monsieur J.Claude Ghennaï
Secrétaire général

Copies :
Madame la ministre des affaires sociales et de la santé,
Madame la ministre de la fonction publique
Madame la ministre des droits des femmes
Monsieur le Directeur Général de l'ARS PACA
Madame la déléguée territoriale 04
Monsieur le directeur de l'Hôpital de Manosque
Monsieur le défenseur des droits

